

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME	SÉANCE DU 9 FEVRIER 2018 à LA ROCHELLE. Sous la présidence de, M. Jean-François FOUNTAINE (Président),
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	Autres membres présents : M. Christian PEREZ, Mme Brigitte DESVEAUX, M. Henri LAMBERT, M. Antoine GRAU, M. Daniel VAILLEAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Roger GERVAIS, M. Serge POISNET (à partir de la 2 ^{ème} question sauf 1 ^{ère} et 5 ^{ème} questions) , M. Jean-Luc ALGAY, M. David CARON (à partir de la 2 ^{ème} question sauf 1 ^{ère} et 5 ^{ème} questions), Vice-présidents ; M. Christian GRIMPRET, M. Alain DRAPEAU, M. Yann HÉLARY (à la 5 ^{ème} question), M. Dominique GENSAC, M. Vincent COPPOLANI, M. Éric PERRIN, autres membres du bureau communautaire. M. Jean-Claude ARDOUIN, M. Vincent DEMESTER, M. Jean-Claude MORISSE, Conseillers. Membres absents excusés : Mme Martine VILLENAVE procuration à M. Daniel VAILLEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. David CARON (à la 1 ^{ère} et 5 ^{ème} questions), M. Guy DENIER, M. Michel SABATIER, Vice-présidents, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX procuration à M. Jean-Philippe PLEZ, M. Yann HÉLARY (à partir de la 1 ^{ère} question sauf 5 ^{ème} question), M. David BAUDON, autre membre du Bureau communautaire.
Date de convocation 01/02/2018	M. Patrick BOUFFET, M. Didier GESLIN procuration à M. Jean-Luc ALGAY, M. Jonathan KUHN, Mme Line LAFOUGÈRE, M. Jacques LEGET, M. Hervé PINEAU procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, M. Didier ROBLIN, M. Alain TUILLIÈRE procuration à monsieur Dominique GENSAC, M. Paul-Roland VINCENT procuration à monsieur Jean-Claude MORISSE, Conseillers.
Date de publication : 15/02/2018	Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe PLEZ,

Le quorum étant atteint, monsieur Jean-François FOUNTAINE (Président), souhaite la bienvenue aux membres du Bureau communautaire et ouvre la séance à 15 h ;
Monsieur PLEZ est désigné comme secrétaire de séance.

1-MISE A DISPOSITION DE VEHICULES DE FONCTION - ANNEE 2018

L'article 34 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique créant l'article L5211-13-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les organes délibérants des Etablissements de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent délibérer annuellement pour mettre un véhicule à disposition de ses membres ou agents lorsque leurs mandats ou fonction le justifient.

Les agents sont limitativement énumérés par l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 portant modification de certains articles du code des communes, et varient selon le nombre d'habitants des collectivités. Ainsi, pour les EPCI de plus de 80 000 habitants, un véhicule de fonction peut être attribué, pour nécessité absolue, aux directeur général et directeurs adjoints des services.

Pour rappel, ces mises à disposition relèvent des avantages en nature et font l'objet d'une déclaration fiscale.

Par ailleurs, les modalités, droits et obligations d'usage d'un véhicule, quels qu'ils soient, font l'objet de procédures internes et d'arrêté individuel si nécessaire.

A l'instar des années précédentes, il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser :

- En application de la loi du 11 octobre 2013 ci-dessus référencée, pour nécessité absolue et au regard des fonctions qu'ils exercent, la mise à disposition d'un véhicule :
 - o au 1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
 - o à la directrice générale des services, au directeur général des services adjoint et au directeur général des services techniques de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
- Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à cet effet.

Adopté à l'unanimité
RAPPORTEUR : M. HÉLARY

2-APPEL A PROJET PULPE 2017 - ATTRIBUTION DE LA PRIME RESSOURCES HUMAINES

À la rentrée universitaire 2016/2017, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, l'Université de La Rochelle (ULR) et l'École d'Ingénieurs de La Rochelle (EIGSI) se sont associées pour organiser la dixième édition de l'appel à projets collaboratifs étudiant- entreprise intitulé « PULPE ».

Cet appel à projets est destiné à encourager et soutenir financièrement la réalisation de nouveaux projets de développement à caractère technologique ou commercial au sein des entreprises du territoire en les menant à bien en partenariat avec des étudiants de l'ULR et de l'EIGSI, dans le cadre de leur stage en entreprise. Les 47 lauréats ont été sélectionnés lors des jurys du 6 et 9 février 2017.

Un des objectifs de cet appel à projets est de contribuer à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans le tissu économique local. Aussi, dans le cadre des évolutions apportées au dispositif en 2016, il a été prévu dans le règlement la possibilité d'attribuer un Bonus RH de 4 000€ en appui au projet. Ce bonus peut intervenir sur demande écrite de l'entreprise si l'étudiant est recruté en CDI ou en CDD pour une période minimale de 6 mois à temps plein (à défaut, le montant de la prime sera défini au prorata du temps de travail) dans la suite de son stage, afin de mener à bien le projet initié grâce au dispositif PULPE. Cette nouvelle demande porte ainsi à 9 le nombre d'embauche dans le cadre de ce dispositif PULPE 2017.

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de Finances ;

Après délibération, le Bureau Communautaire décide :

- D'approuver la participation financière à hauteur de
 - 4 000€ HT en tant que Bonus RH du dispositif PULPE et au vu des éléments transmis pour l'entreprise 88 JOBS,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à ces effets,
- D'effectuer cette dépense prévue au Budget Annexe du BP 2018 Développement économique.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : M. ALGAY

Monsieur Algay fait part aux membres du Bureau que la cérémonie « Émergence » a eu lieu hier soir et a réuni 800 personnes. Il faisait parti du jury composé également de Sud Ouest et de la CCI pour déterminer les meilleures entreprises en matière d'innovation et de créativité. Le prix « Coup de cœur » a été attribué à l'entreprise F 451 qui met en réseau les libraires, les éditeurs et met en ligne des livres.

Monsieur le Président souligne que cette soirée a mis en avant un climat économique de qualité sur le territoire de la CdA.

3-SOLUTIONS COMPETENCES - PROJET COMPETENCE PLUS - DEMANDE DE SUBVENTION

SOLUTIONS Compétences est un groupement d'employeurs réunis sous la forme d'une association loi 1901 à but non lucratif, basé dans la Vienne et en Charente Maritime, spécialisé dans le secteur de l'industrie. Fort d'un réseau de 135 entreprises adhérentes, le groupement d'employeurs met à disposition des salariés en temps partagé.

SOLUTIONS Compétences répond à la fois, à un besoin de flexibilité pour les entreprises et à une recherche de stabilité pour les salariés. Il permet d'harmoniser les compétences disponibles et les besoins en ressources humaines sur un territoire donné. SOLUTIONS Compétences recrute et assure la gestion des salariés mis à disposition en fonction des besoins exprimés préalablement par ses entreprises adhérentes.

L'agence de La Rochelle pilotée par Antoine DORE, directeur de COOK UP SOLUTIONS émane du groupement d'employeurs de Châtelleraut. Elle est implantée sur le territoire depuis une dizaine d'années. Le Groupement est investi dans une démarche territoriale de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sur le bassin de La Rochelle-Rochefort.

Ce projet, nommé Compétences plus, émane d'un besoin exprimé par les entreprises du territoire ; entreprises de toutes tailles et de différents secteurs d'activité, adhérentes ou non au Groupement. En 2016, une étude a été menée sur Châtelleraut, sur des besoins en compétences à venir et sur l'orientation des métiers à horizon de 3 à 5 ans. Sur un échantillon de 19 entreprises industrielles, cette étude a mis en exergue des projets de recrutement importants mais aussi 19 métiers en tension. Cette démarche a également montré la volonté des entreprises industrielles d'anticiper les recrutements difficiles sur leur territoire à l'instar du plan d'actions qu'elles souhaitent développer autour de trois axes : recrutement, formation continue et création de parcours de formation en alternance.

Fort des résultats obtenus sur Châtelleraut, les entreprises du territoire de La Rochelle-Rochefort ont sollicité SOLUTIONS Compétences pour déployer l'étude sur leur bassin d'emploi. Le comité de pilotage de Compétences plus 17 composé des dirigeants ou responsables RH de COOKUP SOLUTIONS, ALSTOM, TIPIAK, VEOLIA Environnement, SOLVAY et AROC, s'est réuni le 21 avril 2017 pour bâtir les fondations du projet. Des enquêtes ont démarré auprès d'un échantillon d'une vingtaine d'entreprises industrielles, adhérentes et non adhérentes au groupement d'employeurs.

L'étude a pour objectif de cartographier les emplois et les compétences actuels et futurs. Des entretiens seront réalisés avec chaque entreprise de l'échantillon sur son évolution structurelle, organisationnelle et stratégique à 3/5 ans et identifieront les compétences et les emplois dont les entreprises auront besoin demain. L'objectif est de dégager un plan d'actions en trois axes : compétences en temps partagé dans l'industrie, parcours en alternance pour certains métiers et organisation de la concertation pour anticiper les besoins en ressources humaines dans la filière industrielle.

Cette proposition s'inscrit dans les orientations stratégiques des Assises de l'Emploi initiées par la CdA avec l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les Chambres Consulaires et des entreprises du territoire.

Le budget prévisionnel de l'action est de 73 000 €. La CdA est sollicitée par SOLUTIONS Compétences à hauteur de 12 000€ pour mener cette étude. Elle est soutenue par l'Etat (DIRECCTE : 11 300 €) et la Région Nouvelle-Aquitaine (10 000€). La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan est également sollicitée pour une intervention financière à hauteur de 12 000 €.

Budget prévisionnel- Projet Compétences Plus :

CHARGES		PRODUITS	
Achats	2 500	Subventions	
Autres services extérieurs	18 000	DIRECCTE	11 300
Charges de personnel	47 500	Région Nouvelle Aquitaine	10 000
Dotation aux amortissements	5 000	CDA La Rochelle	12 000
		CDA Rochefort	12 000
		Autofinancement	27 700
	73 000		73 000

Vu la délibération du 23 novembre 2017 portant délégation du Conseil communautaire au Bureau communautaire en matière de finances ;

Après délibération, le Bureau Communautaire décide :

- De soutenir le projet,
- De voter une subvention de 12 000 € inscrite au budget 2018 ayant pour imputation budgétaire : 124/9020/6748 au bénéfice de SOLUTIONS Compétences au titre du Projet Compétences plus,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Mme LACOSTE

Madame Lacoste fait un point sur les Assises de l'Emploi qui regroupent à travers différents groupes de travail 60 personnes du monde de l'entreprise, des institutionnels, des DRH... Un point a été fait sur le travail mené par les groupes de travail. Il en ressort un réel enthousiasme pour proposer un plan d'actions.

Monsieur le Président indique qu'il a échangé sur ce point avec Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et qui souhaite accompagner fortement cette démarche. Un travail a été mené avec les institutionnels. Maintenant il faut également trouver la bonne démarche auprès des demandeurs d'emploi.

Monsieur Drapeau insiste sur le rôle du PLIE qui met en relation les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Madame Lacoste a pu remarquer que les chefs d'entreprise n'ont pas toujours connaissance des dispositifs existants.

Monsieur Demester pointe la difficulté rencontrée par les jeunes qui ont encore beaucoup de mal à trouver des stages.

Monsieur le Président met en avant l'alternance avec l'arrivée du nouveau CFA à Lagord. L'ensemble des dispositifs doit travailler sur l'employabilité des jeunes. C'est un des gros enjeux de cette deuxième moitié de mandat car la reprise économique est là. Il souligne la réussite du service civique volontaire et le développement des activités RH des agences d'intérim.

Monsieur Algay fait remarquer que désormais les demandeurs d'emploi regardent la politique de l'entreprise plutôt que la feuille de paie. Certaines appellations d'emplois ne sont plus attractives et il faut retravailler les profils de postes.

4-DEBAT CITOYEN SUR LES VEHICULES AUTONOMES - CONVENTION PARTENARIALE D'ORGANISATION AVEC L'ASSOCIATION PARTICIP'ACTION

Un groupe de 5 collectivités dont la Communauté d'Agglomération de La Rochelle accueille simultanément le 27 janvier 2017 un débat citoyen sur les enjeux liés à l'arrivée des véhicules autonomes sur les territoires.

Plusieurs centaines de citoyens, entre 50 et 150 sur chaque site, doivent répondre aux mêmes questions, selon un même protocole de concertation. Ils auront au préalable reçu une information sur les enjeux.

Ce débat citoyen porte sur les enjeux sociétaux, sociaux, territoriaux et économiques de l'arrivée des véhicules autonomes individuels, collectifs, professionnels et de service dans les territoires. Il s'agit d'appréhender les conséquences vues par les citoyens en les interrogeant sur leurs perceptions, leurs craintes, leurs souhaits, les points de vigilance en matière de politique publique, leurs propositions.

Ce Débat vise à produire un « avis citoyen sur l'arrivée des véhicules autonomes dans les territoires ».

En outre, il permettra d'identifier les réticences et appétences de la population locale face au déploiement des véhicules autonomes. Ces éléments permettront, par ailleurs, de mieux définir les mesures à mettre en œuvre pour permettre concrètement le déploiement des véhicules autonomes prévus dans le cadre de l'appel à Manifestation « Territoire d'Innovation et de Grande Ambition »(TIGA).

L'association Particip'action réalise les animations et le débat du jour J, analyse les résultats et contribue aux outils de communication. Les coûts de cette opération sont détaillés comme suit :

Détail de l'opération	Coût TTC
Jour J : animation, frais de bouche	9 600 €
Accompagnement du débat	12 000 €
Analyse des résultats	7 600 €
Contribution aux outils de communication	14 000 €
TOTAL :	43 200 €

La Communauté d'Agglomération assure le relais local de la communication et fournit des moyens humains pour l'organisation, pour un montant estimé à 5 000 €. La Ville de La Rochelle met à disposition la salle du musée maritime pour le débat.

Par ailleurs, il est proposé que la CdA verse une subvention d'un montant de 19 000 € nets de taxes à l'association pour l'organisation de cette opération.

À cette fin une convention est proposée.

Aussi, après délibération, le Bureau Communautaire décide :

- D'approuver ces dispositions ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention pour l'organisation du débat citoyen ;
- D'imputer la subvention de 19 000 € sur le budget annexe Mobilité et Transports.

Adopté à l'unanimité

RAPPORTEUR : Mme DESVEAUX

5-FOURRIERE ANIMALE - CONVENTION-TEST DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR PREFIGURER L'AIDE AUX COMMUNES A LA CAPTURE ET AU TRANSPORT DES CHIENS ET CHATS ERRANTS

Il est proposé de mettre en place un dispositif, à titre expérimental, de mise à disposition à titre gratuit de l'agent de maîtrise gestionnaire de la fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle auprès des communes dépourvues d'une brigade animalière.

Cette expérimentation qui aura lieu du 1^{er} mars au 31 décembre 2018, fera l'objet d'une évaluation en septembre 2018. Il s'agira alors de calibrer au mieux l'aide apportée aux communes concernées et d'en estimer l'ensemble des impacts humains et financiers avant de proposer une solution pérenne à partir du 1^{er} janvier 2019 aux communes.

L'intervention de cet agent auprès des communes ayant signé la convention de mise à disposition à titre expérimental et gratuit s'inscrira dans un cadre précis.

En effet, les interventions de l'agent gestionnaire de la fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, s'inscriront dans le cadre de la capture sur la voie publique des chiens et chats errants (à l'exclusion des autres animaux qui nécessitent pour la plupart du matériel de transport particulier) et leur transport vers la SPA de Lagord et de Châtelailon-Plage, selon la commune.

Ces interventions s'effectueront pendant les heures de travail de l'agent de la fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle, (soit de 8h30 à 12h00 et de 13h15 à 17h00), du lundi au vendredi (hors congés, arrêt maladie, formation), et selon ses disponibilités.

La priorité pour le gestionnaire de la fourrière restera la capture et le transport des chiens dangereux de 1^{ère} et 2^{ème} catégories (compétence de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle).

En cas d'appels simultanés, le gestionnaire décidera lui-même de l'urgence de l'intervention et ne prendra aucun appel de particulier.

L'agent de la fourrière animale de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle est détenteur des certificats de capacité nécessaires, et possède un fourgon équipé du matériel adéquat pour réaliser la capture et le transport des chiens et des chats.

L'agent restera employé et assuré par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et sera placé lors de ses interventions, à la demande et selon ses disponibilités, sous l'autorité fonctionnelle du maire de la commune qui a requis ses services.

Selon le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, la mise à disposition fait l'objet d'une information préalable de l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ou de l'établissement public administratif gestionnaire.

Conformément à la délibération du Conseil communautaire du 23 novembre 2017 portant délégations du Conseil au Bureau communautaire en matière de personnel, le Bureau communautaire prend connaissance de cette mise à disposition temporaire.

Monsieur Léonard rappelle une nouvelle fois la problématique de gestion des SPA. La CdA ne doit pas se limiter à cette première proposition mais l'élargir car selon lui c'est d'un intérêt communautaire évident que l'agglomération se charge des refuges. Pour Châtelailon-Plage c'est une nuisance non négligeable. 5 000 m² sont neutralisés par les nuisances liées à ce refuge. Il regrette que si rien n'est fait, le site devra être fermé. Pour lui il y a 2 solutions alternatives : le transfert du refuge ou son aménagement. La SPA n'a pas les moyens de faire des travaux anti bruit pour un montant d'environ 250 000 euros.

Monsieur Caron explique que la problématique des chats et chiens errants se pose souvent la nuit ou le week-end. Pour information, les pompiers réalisent ce type de prestation contre rémunération.

RAPPORTEUR : M. PEREZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.